

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1329

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE SANT'EGIDIO AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation de la Communauté de Sant'Egidio en qualité d'observateur (C/107/18),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter la Communauté de Sant'Egidio à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
